Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

406e année - 5 janvier 2017 - **n° 4** - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine Frédérique Perrotin

Avoirs à l'étranger : Bercy cible un nouveau schéma abusif

DOCTRINE

Page 8

■ Sociétés et autres groupements Angélique Thurillet-Bersolle Les associations face à l'obligation individuelle de reclassement

CULTURE

Page 14

■ Bibliographie Christian Baillon-Passe Jiří Kylián à Garnier

Page 15

■ Musique Jean-Pierre Robert

Brassée de concertos de violon et de harpe

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Avoirs à l'étranger : Bercy cible un nouveau schéma abusif 122do

Frédérique PERROTIN

L'administration fiscale donne un nouvel exemple de montages révélés lors de contrôles fiscaux et contraires à la loi, avec pour objectif de dissimuler la détention d'avoirs à l'étranger. Le contribuable qui s'engage dans une démarche de régularisation entre dans le champ de l'article 123 bis du CGI.

La DGFiP vient à nouveau de mettre à jour sa cartographie des pratiques et montages abusifs destinée à assurer une plus grande transparence sur les schémas illégaux afin de prévenir les redressements en y ajoutant le montage consistant à dissimuler la détention d'avoirs à l'étranger.

■ La cartographie de Bercy

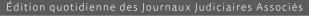
Dans le cadre du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude, Bercy a ajouté une nouvelle rubrique à son site, une carte des pratiques et montages abusifs. Cette nouvelle rubrique s'inscrit dans une démarche de prévention et de sécurité juridique apportée aux contribuables en les informant des risques qu'ils prendraient en mettant en place ou en conservant des montages destinés à réduire indûment l'impôt. Elle contient des exemples de montages révélés lors de contrôles fiscaux et contraires à la loi. Lorsque l'Administration découvre ces montages, elle les remet en cause après un examen attentif des faits et applique

les pénalités appropriées. Pour l'avenir, les contribuables sauront que l'Administration redresse de tels schémas en cas de fraude, ce qui devrait les inciter à ne pas y recourir. Pour le passé, les contribuables sauront qu'ils sont susceptibles de faire l'objet de rectifications en cas de contrôle, ce qui devrait les inciter à renoncer à ces schémas et à régulariser leur situation par le biais d'une déclaration rectificative. L'Administration apprécie, en fonction des circonstances propres au dossier, les conséquences qu'il convient d'en tirer.

Une liste régulièrement mise à jour

La cartographie des pratiques et montages abusifs dressée par Bercy, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, est régulièrement complétée par les soins de l'administration fiscale.

Suite en p. 4



petites-affiches.com

Petites affiches

annonces@petites-affiches.com Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 61 56 14 gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél. : 01 49 49 06 49 laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 34 52 34